

**DELIBERATION N° 18/057 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DECIDANT DE PROCEDER AUX REGLEMENTS CONJOINTS DES BUDGETS
2018 DES LYCEES JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA, FRED SCAMARONI ET DES
COLLEGES LEON BOUJOT, GIRAUD, ORABONA, BALEONE ET HENRI TOMASI**

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à Mme Mattea CASALTA
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le code de l'éducation,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de procéder aux règlements conjoints des budgets 2018 des Lycées Jean Paul de Rocca Serra, Fred Scamaroni, et des collèges Léon Boujot, Giraud, Baléone, Orabona et Henri Tomasi.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 421-11 du code de l'éducation fixe les conditions d'élaboration, d'adoption et d'exécution des budgets des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).

Ainsi, le budget adopté par le conseil d'administration (CA) de l'établissement est transmis à la collectivité de rattachement ainsi qu'à l'autorité académique.

Le projet devient exécutoire dans un délai de trente jours à compter de la dernière date de réception par les autorités mentionnées ci-dessus, sauf si dans ce délai, l'autorité académique ou la collectivité de rattachement a fait connaître son désaccord motivé sur le budget ainsi arrêté.

Par ailleurs, l'article R. 421-59 précise que lorsque le budget n'est pas adopté dans les trente jours suivant la notification de la participation de la collectivité de rattachement, il est fait application de la procédure prévue à l'article L. 421-11, à savoir le règlement conjoint par la collectivité et l'autorité académique.

Il est transmis au représentant de l'Etat et devient exécutoire.

Il apparaît que le principe d'annualité des budgets 2018 du collège de Baléone et du lycée Jean-Paul de Rocca Serra n'est pas respecté :

- Le Collège de Baléone a inscrit en recette dans son budget 2018 une subvention complémentaire de 10 000 € attribuée par la Collectivité Territoriale de Corse au titre de l'exercice 2017. Un ordre de recette sur l'exercice 2017 doit être émis concernant cette subvention.
- Le Lycée Jean Paul de Rocca Serra inscrit en recette dans son budget 2018 une subvention complémentaire de 10 000 € allouée par la Collectivité Territoriale de Corse au titre de l'exercice 2017. Un ordre de recette sur l'exercice 2017 doit être émis concernant cette subvention.

D'autre part, les montants des dotations globales de fonctionnement accordées par la Collectivité de Corse imputés sur les budgets 2018 des collèges Giraud, Léon Boujot et du lycée Fred Scamaroni sont erronés :

- Le collège Giraud a ventilé la somme de 152 355 € dans son budget 2018 alors que le montant de la dotation globale de fonctionnement accordée par la Collectivité de Corse s'élève à 151 955 € soit une différence de 400 €.
- Le budget du collège Léon Boujot présente une différence de 5 000 € entre le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée par la Collectivité de Corse s'élevant à 125 011 € et le montant inscrit à savoir 120 011 €.
- Le lycée Fred Scamaroni inscrit la somme de 476 618 € alors que le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2018 allouée par la Collectivité de Corse est de 476 560 € soit une différence de 58 €.

Par ailleurs, le budget du collège de Calvi « Orabona » présente une anomalie au niveau du service spécial SRH. Le montant de 81 567,20 € affecté par le Conseil d'Administration pour l'achat de denrées alimentaires diffère du montant calculé sur la pièce B4.1, à savoir 88 156,80 €, soit une différence de 6 499,60 €.

Enfin, le collège de Casinca « Henri Tomasi » a inscrit en recettes du service spécial de restauration et d'hébergement un montant de 10 000 € provenant de la dotation globale de fonctionnement attribuée par la Collectivité de Corse. Cette imputation est en contradiction avec le principe de spécialité budgétaire : le service spécial de restauration doit s'autofinancer, et à ce titre la dotation globale de fonctionnement ne doit pas y figurer.

Il convient de procéder à leur règlement conjoint selon la procédure de l'article R. 421-59 du code de l'éducation.

Il est ainsi proposé après un travail de collaboration entre nos services et les services académiques ainsi que les équipes d'encadrement des établissements concernés de procéder aux ajustements comptables nécessaires tels qu'exposés manuscritement dans les pièces annexes.

Je vous propose de bien vouloir adopter les règlements conjoints des budgets 2018 des lycées Jean Paul de Rocca Serra, Fred Scamaroni ainsi que des collèges Léon Boujot, Giraud, Baléone, Orabona et Henri Tomasi tels que détaillés dans les documents budgétaires ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du : 01/12/2017

Nombre de Membres du Conseil : 30

Membres présents : 27

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018

A Ajaccio le

L'Autorité académique **Pour le Recteur et par délégation**

Bruno MARTIN
Le Secrétaire Général
Bruno MARTIN

La Collectivité de rattachement

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat

Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le

A

le

Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle,

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 6200063Z
LYCEE POLYVALENT
Route de l'Ospedale

20137 PORTO-VECCHIO
Téléphone : 04 95 70 33 11

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

A. François LEANDRI, chef d'établissement

ORDONNATEUR : A François LEANDRI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FLORENCE HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	115 700.00	115 700 00	0 00
Vie de l'élève	10 000.00	10 000 00	0 00
Administration et logistique	193 537 87	176 122 14	-17 415 73
Total services généraux (1)	319 237.87	301 822.14	-17 415.73
Restauration et hébergement	183 105.00	183 105 00	0.00
Bourses nationales	100 000.00	100 000.00	0 00
EMATT INFORMATIQUE	4 270.00	4 270 00	0 00
Total services spéciaux (2)	287 375.00	287 375.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	606 612.87	589 197.14	-17 415.73
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	5 000 00	5 000 00	0 00

ORDONNATEUR : A François LEANDRI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FLORENCE HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	115 700.00	115 700.00	105 700,00	115 700.00	115 700.00	105 700,00
Vie de l'élève	10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00	
Administration et logistique	193 537.87	193 537.87		176 122.14	176 122.14	
Total services généraux (1)	319 237.87	319 237.87	309 237,87	301 822.14	301 822.14	291 822,14
Restauration et hébergement	183 105.00	183 105.00		183 105.00	183 105.00	
Bourses nationales	100 000.00	100 000.00		100 000.00	100 000.00	
EMATT INFORMATIQUE	4 270.00	4 270.00		4 270.00	4 270.00	
Total services spéciaux (2)	287 375.00	287 375.00		287 375.00	287 375.00	

ORDONNATEUR : A François LEANDRI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FLORENCE HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	606 612.87	606 612.87	596 612,87	589 197.14	589 197.14	579 197,14
			Résultat prévisionnel	-17 415.73	-17 415.73	
			CAF ou IAF	-16 700.00	-16 700.00	
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	611 612.87	611 612.87	601 612,87	594 197.14	594 197.14	584 197,14

ORDONNATEUR : A François LEANDRI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FLORENCE HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	606 612.87	589 197.14
	Résultat prévisionnel	-17 415.73

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	5 000.00
IAF	16 700.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00
Total	21 700.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
88 263.63	14 000.00	16 700.00
		57 563.63

6200063Z
ACADEMIE DE LA CORSE
LYCEE POLYVALENT JEAN PAUL DE ROCCA SERRA
ROUTE OSPEDALE
20538 PORTO VECCHIO CEDEX
Tel : 0495703311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 01/12/2017

Sous la présidence de : Ange-Francois Leandri

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Leandri

Prénom : Ange-Francois

Signé le: 04/12/2017 09:54:31

<p><u>Extrait de la délibération du Conseil d'Administration</u></p> <p>Délibération du : 27/11/2017</p> <p>Nombre de Membres du Conseil : 24</p> <p>Membres présents : 16</p> <p>Abstentions : 2</p> <p>Bulletins blancs : 0</p> <p>Bulletins nuls : 0</p> <p>Suffrages exprimés : 16</p> <p>Pour : 11</p> <p>Contre : 3</p>	
<p>A Ajaccio le 10 janvier 2018</p> <p>L'Autorité académique</p> <p>Pour le Recteur et par délégation <i>Fred Scamaroni, Général</i> Bruno MARTIN</p>	<p>A Ajaccio le</p> <p>La Collectivité de rattachement</p>
<p>Réglé conjointement</p>	<p>Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement</p>
<p>Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat</p> <p>A le</p> <p>Le Représentant de l'Etat</p>	<p>Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement</p> <p>A le</p> <p>Le Représentant de l'Etat</p>

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle.

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 7200011Z

LYCEE FRED SCAMARONI
Rue 4ème D.M.M.

20600 BASTIA

Téléphone : 04 95 54 53 00

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

PHILIPPE JEGU, chef d'établissement

ORDONNATEUR : PHILIPPE JEGU
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FREDERIC MARCHIANI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DEPENSES	
Activité pédagogique	296 950.00	289 950.00	-7 000.00	
Vie de l'élève	52 000.00	52 000.00	0.00	
Administration et logistique	413 759.85	405 381.29	-8 378.56	
Total services généraux (1)	762 709.85	747 331.29	-15 378.56	
Restauration et hébergement	250 640.00	250 640.00	0.00	
Bourses nationales	300 000.00	300 000.00	0.00	
Total services spéciaux (2)	550 640.00	550 640.00	0.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 313 349.85	1 297 971.29	-15 378.56	

ORDONNATEUR : PHILIPPE JÉGU
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FREDERIC MARCHIANI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	296 950.00	296 950.00		289 950.00	289 950.00	
Vie de l'élève	52 000.00	52 000.00		52 000.00	52 000.00	
Administration et logistique	413 759.85	413 759.85	413 701,85	405 381.29	405 381.29	405 383,29
Total services généraux (1)	762 709.85	762 709.85	762 651,85	747 331.29	747 331.29	747 273,29
Restauration et hébergement	250 640.00	250 640.00		250 640.00	250 640.00	
Bourses nationales	300 000.00	300 000.00		300 000.00	300 000.00	
Total services spéciaux (2)	550 640.00	550 640.00		550 640.00	550 640.00	

ORDONNATEUR : PHILIPPE JEGU
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FREDERIC MARCHIANI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 313 349.85	1 313 349.85	1 313 291,85	1 297 971.29	1 297 971.29	1 297 913,29

Résultat prévisionnel	-15 378.56
CAF ou IAF	-7 000.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL		
Opérations en capital	0.00	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 313 349.85	1 297 971.29
	1 313 291,85	1 297 913,29

ORDONNATEUR : PHILIPPE JEGU
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FREDERIC MARCHIANI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 313 349.85	1 297 971.29
	Résultat prévisionnel	-15 378.56

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	0.00
IAF	7 000.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00
Total	7 000.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
152 127.45	0.00	7 000.00
		FDR estimé
		145 127.45

7200011Z
ACADEMIE DE LA CORSE
LYCEE PROFESSIONNEL SCAMARONI
RUE
20600 BASTIA
Tel : 0495545300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2017

Réuni le : 27/11/2017

Sous la présidence de : Philippe Jegu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	11
Contre :	3
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Jegu

Prénom : Philippe

Signé le: 04/12/2017 15:08:27

Dém'Act

Le lycée professionnel Scamaroni de Bastia

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du : 30/11/2017

Nombre de Membres du Conseil : 24

Membres présents : 18

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018

A Ajaccio le

L'Autorité académique

La Collectivité de rattachement

Pour le Représentant par délégation
 Directeur Général

Brune MARTIN

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le
 représentant de l'Etat

Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la
 Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le

A

le

Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle.

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTRE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 7200017F
COLLEGE JEAN FELIX ORABONA
QUARTIER DONATEO

20260 CALVI
Téléphone : 04 35 65.08.65

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

ANGELI Jean Louis, chef d'établissement

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
activité pédagogique	74 559.25	74 559.25	0.00
vie de l'élève	5 000.00	5 000.00	0.00
administration et logistique	78 862.91	78 862.91	0.00
total services généraux (1)	158 422.16	158 422.16	0.00
restauration et hébergement	129 992.00	129 992.00	0.00
cours nationales	17 000.00	17 000.00	0.00
total services spéciaux (2)	146 992.00	146 992.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	305 414.16	305 414.16	0.00

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
activité pédagogique	74 559 25	74 559 25		74 559 25	74 559 25	
vie de l'élève	5 000 00	5 000 00		5 000 00	5 000 00	
administration et logistique	78 862 91	78 862 91	72 363,31	78 862 91	78 862 91	72 363,31
total services généraux (1)	158 422 16	158 422 16	151 922,56	158 422 16	158 422 16	151 922,56
restauration et hébergement	129 992 00	129 992 00		129 992 00	129 992 00	
courses nationales	17 000 00	17 000 00		17 000 00	17 000 00	
total services spéciaux (2)	146 992 00	146 992 00		146 992 00	146 992 00	

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES											
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
	DEPENSES			RECETTES							
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle					
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	305 414.16	305 414.16	298 914,56	305 414.16	305 414.16	298 914,56					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Résultat prévisionnel</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>CAF ou IAF</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> </table>						Résultat prévisionnel	0.00	0.00	CAF ou IAF	0.00	0.00
Résultat prévisionnel	0.00	0.00									
CAF ou IAF	0.00	0.00									
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL											
Opérations en capital	0.00	0.00		0.00	0.00						
TOTAL dépenses et recettes inscrites au budget	305 414.16	305 414.16	298 914,56	305 414.16	305 414.16	298 914,56					

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCII

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		Recettes
Dépenses		
Section de fonctionnement	305 414.16	305 414.16
	Résultat prévisionnel	0.00

Tableau prévisionnel de financement		Ressources
Emplois		
Opérations d'investissement	0.00	0.00
CAF	0.00	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
64 155.87	22 400.00	0.00
		41 755.87

Académie
COR 3:

Exercice : 2018

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 7200017F

COLLEGE JEAN FELIX ORABONA
QUARTIER DONATEO

20260 CALVI

Téléphone : 04.35.65.08.65

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

ANGELI Jean Louis, chef d'établissement

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
activité pédagogique	74 559.25	74 559.25	0.00
vie de l'élève	5 000.00	5 000.00	0.00
administration et logistique	78 862.91	78 862.91	0.00
total services généraux (1)	158 422.16	158 422.16	0.00
restauration et hébergement	129 992.00	129 992.00	0.00
courses nationales	17 000.00	17 000.00	0.00
total services spéciaux (2)	146 992.00	146 992.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	305 414.16	305 414.16	0.00

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
activité pédagogique	74 559.25	74 559.25		74 559.25	74 559.25	
lie de l'élève	5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00	
administration et logistique	78 862.91	78 862.91	72 363,31	78 862.91	78 862.91	72 363,31
total services généraux (1)	158 422.16	158 422.16	151 922,56	158 422.16	158 422.16	151 922,56
restauration et hébergement	129 992.00	129 992.00		129 992.00	129 992.00	
courses nationales	17 000.00	17 000.00		17 000.00	17 000.00	
total services spéciaux (2)	146 992.00	146 992.00		146 992.00	146 992.00	

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCHI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	305 414.16	305 414.16	298 914,56	305 414.16	305 414.16	298 914,56

Résultat prévisionnel	0.00	0.00
CAF ou IAF	0.00	0.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

Opérations en capital	0.00	0.00	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	305 414.16	305 414.16	298 914,56

ORDONNATEUR : ANGELI Jean Louis

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Christian BURCII

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	305 414.16	305 414.16
	Résultat prévisionnel	0.00

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	0.00
CAF	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00
Total	0.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
64 155.87	22 400.00	0.00
		41 755.87

7200017F
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE JEAN ORABONA
QUARTIER DONATEO
20260 CALVI
Tel : 0495650865

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Jean-Louis Angeli

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du 30/11/2017

Nombre de Membres du Conseil : 24

Membres présents : 18

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018

A Ajaccio le

L'Autorité académique

Pour le Recteur et par délégation

Le Suppléant Général

Bruno MARTIN

La Collectivité de rattachement

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat

Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le

A

le

Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle,

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 6200040Z

COLLEGE LEON BOUJOT
route de l'Ospedale

20137 PORTO VECCHIO

Téléphone : 04 95 70 21 97

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

Fabrice FARA, chef d'établissement

ORDONNATEUR : Fabrice FARA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Florence HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	88 345.68	88 345.68	0.00
Vie de l'élève	32 689.97	32 689.97	0.00
Administration et logistique	149 532.55	148 320.39	-1 212.16
Total services généraux (1)	270 568.20	269 356.04	-1 212.16
Restauration et hébergement	183 733.70	183 733.70	0.00
Bourses nationales	20 000.00	20 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	203 733.70	203 733.70	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	474 301.90	473 089.74	-1 212.16
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	5 000.00	5 000.00	0.00

ORDONNATEUR : Fabrice FARA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Florence HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	88 345.68	88 345.68		88 345.68	88 345.68	
Vie de l'élève	32 689.97	32 689.97		32 689.97	32 689.97	
Administration et logistique	149 532.55	149 532.55	154 532,55	148 320.39	148 320.39	153 320,39
Total services généraux (1)	270 568.20	270 568.20	275 568,20	269 356.04	269 356.04	274 356,04
Restauration et hébergement	183 733.70	183 733.70		183 733.70	183 733.70	
Bourses nationales	20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00	
Total services spéciaux (2)	203 733.70	203 733.70		203 733.70	203 733.70	

ORDONNATEUR : Fabrice FARA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Florence HERRET

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	474 301.90	473 089.74
	Résultat prévisionnel	-1 212.16

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	5 000.00
CAF	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00
Total	5 000.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
59 958.30	19 000.00	0.00
		FDR estimé
		40 958.30

6200040Z
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE LÉON BOUJOT
ROUTE DE L'OSPEDALE
20137 PORTO VECCHIO
Tel : 0495702197

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Fabrice Fara
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du 05/12/2017

Nombre de Membres du Conseil : 29

Membres présents : 20

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018

A Ajaccio le

L'Autorité académique

Pour le Recteur : par délégation

Bruno MARTIN
Le Recteur Général

Bruno MARTIN

La Collectivité de rattachement

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat

Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le

A

le

Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle.



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Size

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 6200191N
COLLEGE DE BALEONE
BP 5413

20504 AJACCIO CEDEX 5
Téléphone : 04 95 25 86 36

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

ELISABETH TEIGNE-COMITI, chef d'établissement

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1 1

Pour les A C

Etablissement :

6200191N
COLLEGE DE BALEONE
BP 5413
20504 AJACCIO CEDEX 5

Page n° 2

REGION :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : ELISABETH TEIGNE-COMITI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : CHRISTINE TOMASI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	100 664 00	92 422 54	-8 241 46
Vie de l'élève	19 900 00	19 900 00	0 00
Administration et logistique	163 919 36	163 919 36	0 00
Total services généraux (1)	284 483 36	276 241 90	-8 241 46
Restauration et hébergement	294 501 93	294 501 93	0 00
Bourses nationales	20 000 00	20 000 00	0 00
Total services spéciaux (2)	314 501 93	314 501 93	0 00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	598 985 29	590 743 83	-8 241 46
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	1 000 00	0 00	-1 000 00



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Export

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1 2

Etablissement : 6200191N
COLLEGE DE BALEONE
BP 5413

Pour les A.C

20504 AJACCIO CEDEX 5

Page n° 3

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : ELISABETH TEIGNE-COMITI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : CHRISTINE TOMASI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	100 664.00	100 664.00		92 422.54	92 422.54	
Vie de l'élève	19 900.00	19 900.00		19 900.00	19 900.00	
Administration et logistique	163 919.36	163 919.36	153 919.36	163 919.36	163 919.36	153 919.36
Total services généraux (1)	284 483.36	284 483.36	274 483.36	276 241.90	276 241.90	266 241.90
Restauration et hébergement	294 501.93	294 501.93		294 501.93	294 501.93	
Bourses nationales	20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00	
Total services spéciaux (2)	314 501.93	314 501.93		314 501.93	314 501.93	

ORDONNATEUR : ELISABETH TEIGNE-COMITI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : CHRISTINE TOMASI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	598 985.29	590 743.83
	Résultat prévisionnel	-8 241.46

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	1 000.00
IAF	7 185.77
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00
Total	8 185.77

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
138 831.29	25 310.87	8 185.77
		FDR estimé
		105 334.65

6200191N
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE BALEONE

20504 AJACCIO CEDEX 5
Tel : 0495258636

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 05/12/2017

Sous la présidence de : Elisabeth Teigne-Comiti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2017

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	(21)
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Teigne-Comiti

Prénom : Elisabeth

Signé le: 08/12/2017 15:49:45

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du : 30/11/2017

Nombre de Membres du Conseil : 30

Membres présents : 19

Abstentions : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018

A Ajaccio le

L'Autorité académique
Pour le Recteur et par délégation
 Le Secrétaire Général
Bruno MARTIN

La Collectivité de rattachement

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le
 représentant de l'Etat

Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la
 Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le

A

le

Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle,

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 7200612C


COLLEGE GIRAUD
Boulevard Giraud
B.P. 280

20296 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 31 18 81

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par

BELGODERE PAUL LOUIS. chef d'établissement


COLLEGE GIRAUD
Boulevard Giraud
B P. 280
20296 BASTIA CEDEX

REGION :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : BELGODERE PAUL LOUIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GILETTI FRANK

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	85 639.45	78 219.45	- 7 420.00
Vie de l'élève	8 000.00	8 000 00	0.00
Administration et logistique	137 160.00	137 160 00	0.00
Total services généraux (1)	230 799.45	223 379.45	- 7 420.00
Restauration et hébergement	62 709.50	62 709 50	0.00
Bourses nationales	20 000.00	20 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	82 709.50	82 709.50	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	313 508.95	306 088.95	- 7 420.00

Exercice : 2018
Etablissement : 7200612C
COLLEGE GIRAUD
Boulevard Giraud
B.P. 280
20296 BASTIA CEDEX

Page n° 3
REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : BELGODERE PAUL LOUIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GILETTI FRANK

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	85 639.45	85 639.45		78 219.45	78 219.45	
Vie de l'élève	8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00	
Administration et logistique	137 160.00	137 160.00	136 760,00	137 160.00	137 160.00	136 760,00
Total services généraux (1)	230 799.45	230 799.45	230 399,45	223 379.45	223 379.45	222 979,45
Restauration et hébergement	62 709.50	62 709.50		62 709.50	62 709.50	
Bourses nationales	20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00	
Total services spéciaux (2)	82 709.50	82 709.50		82 709.50	82 709.50	

ORDONNATEUR : BELGODERE PAUL LOUIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GILETTI FRANK

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	313 508.95	313 508.95	306 088.95	306 088.95
		313 108,95		305 688,95

Résultat prévisionnel	-7 420.00
CAF ou IAF	-7 420.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL		
Opérations en capital	0.00	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	313 508.95	306 088.95
	313 108,95	305 688,95

ORDONNATEUR : BELGODERE PAUL LOUIS
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : GILETTI FRANK

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	313 508.95	306 088.95
	Résultat prévisionnel	-7 420.00

Tableau prévisionnel de financement		Ressources
	Emplois	
Opérations d'investissement	0.00	0.00
IAF	7 420.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	7 420.00
Total	7 420.00	7 420.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
96 715.68	27 779.00	7 420.00
		FDR estimé
		61 516.68

7200612C
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE GIRAUD
11 BOULEVARD H.DE MONTERA
20296 BASTIA CEDEX
Tel : 0495311881

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Paul-Louis Belgodere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Belgodere

Prénom : Paul-Louis

Signé le: 04/12/2017 17:24:21

Extrait de la délibération du Conseil d'Administration

Délibération du : 30/11/2017

Nombre de Membres du Conseil : 24

Membres présents : 14

Abstentions : 7

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 7

Contre : 0

Réglé conjointement

A Ajaccio le 10 janvier 2018 A Ajaccio le

L'Autorité académique La Collectivité de rattachement

Pour le Recteur et par délégation
 Le Secrétaire Général
Bruno MARTIN

Transmis au représentant de l'Etat pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat Régulé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes et notifié à l'établissement

A le A le

Le Représentant de l'Etat Le Représentant de l'Etat

(*) un exemplaire du budget est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle,

Académie :
CORSE

Exercice : 2018

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Etablissement : 7200160L
COLLEGE DE CASINCA
BP 52
ROUTE DE LA MER
20213 FOLELLI
Téléphone : 04.95.59.70.50

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

Présenté par



MME SULMONI ANNE, chef d'établissement

Exercice : 2018
Etablissement : 7200160L
COLLEGE DE CASINCA
BP 52
ROUTE DE LA MER
20213 FOLELLI

Page n° 1

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : MME SULMONI ANNE
COMPTABLE ASSIGNAITAIRE : MR FRANCOIS EMMANUEL GILLES

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	DIFFERENCE RECETTES-DEPENSES
Activité pédagogique	83 618.97	83 618.97	0.00
Vie de l'élève	8 000.00	8 000.00	0.00
Administration et logistique	124 683.62	124 683.62	0.00
Total services généraux (1)	216 302.59	216 302.59	0.00
Restauration et hébergement	164 176.50	164 176.50	0.00
Bourses nationales	50 000.00	50 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	214 176.50	214 176.50	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	430 479.09	430 479.09	0.00

ORDONNATEUR : MME SULMONI ANNE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MR FRANCOIS EMMANUEL GILLES

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	83 618.97	83 618.97		83 618.97	83 618.97	
Vie de l'élève	8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00	
Administration et logistique	124 683.62	124 683.62	134 683,62	124 683.62	124 683.62	134 683,62
Total services généraux (1)	216 302.59	216 302.59	226 302,59	216 302.59	216 302.59	226 302,59
Restauration et hébergement	164 176.50	164 176.50	154 176,50	164 176.50	164 176.50	154 176,50
Bourses nationales	50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00	
Total services spéciaux (2)	214 176.50	214 176.50	204 176,50	214 176.50	214 176.50	204 176,50

Etablissement : 7200160L

Page n° 4

COLLEGE DE CASINCA
BP 52
ROUTE DE LA MER
20213 FOLELLI

Exercice : 2018

REGION :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ORDONNATEUR : MME SULMONI ANNE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : MR FRANCOIS EMMANUEL GILLES

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	430 479.09	430 479.09
	Résultat prévisionnel	0.00

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	0.00
CAF	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00
Total	0.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
6 156.86	0.00	0.00
		FDR estimé
		6 156.86

7200160L
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE LA CASINCA HENRI TOMASI
HAMEAU FOLELLI
20213 PENTA DI CASINCA
Tel : 0495597050

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Anne Sulmoni

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R 421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Sulmoni

Prénom : Anne

Signé le: 05/12/2017 14:25:43

Accusé de réception

Objet	REGLEMENTS CONJOINTS DES BUDGETS 2018 DES LYCEES JEAN-PAUL de ROCCA SERRA, FRED SCAMARONI ET DES COLLEGES LEON BOUJOT, GIRAUD, ORABONA, BALEONE ET HENRI TOMASI
Identifiant acte	02A-200076958-20180328-06129-DE
Identifiant interne	06129
Date de réception par la préfecture	6 avril 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 mars 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1

[Fermer](#)